

La vie au SSTRN

- > **Une organisation structurée**
Certification niveau 3 (AFNOR SPEC 2217) en 2025. Méthodologie projet à tous les étages. Amélioration continue compatible ISO 9001.
- > **Un service engagé et responsable**
Engagé dans une démarche RSE globale, le SSTRN est labellisé THQSE® niveau argent. Acteur sur son territoire, il développe de nombreux partenariats et collaborations.
- > **Une organisation participative**
La participation collective est l'ADN du SSTRN. Dans la construction de l'organisation, du projet de service ou des projets de prévention, le travail en groupe permet la participation des salariés. Au sein du comité de direction, les réflexions et décisions sont partagées avec des représentants des salariés.
- > **Une politique sociale engagée**
La principale richesse du SSTRN, c'est son capital humain. Du développement des compétences à l'accompagnement des carrières, le SSTRN porte une politique sociale ambitieuse tournée vers l'équité, l'éthique et la qualité des rapports humains.
- > **Un environnement moderne et dynamique**
Les centres SSTRN sont récents régulièrement modernisés. Le bassin économique nantais, en Loire-Atlantique entre métropole, littoral et vignoble, est un territoire reconnu pour sa qualité de vie et son attractivité économique.

Rejoignez-nous !

Si vous souhaitez en savoir plus, si vous désirez faire un stage ou proposer votre candidature, contactez-nous !



- 14 centres de proximité en Loire-Atlantique
- + 24 000 entreprises accompagnées
- + 302 000 salariés suivis
- ~ 400 collaborateurs



Service de prévention et de santé au travail de la région nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4



toute la prévention sur
sstrn.fr/suivez-nous

© SSTRN | Code article : sstrn-dm002 | Date de révision : 04/2026 | Toute reproduction interdite. Réalisé par la direction de la communication et les professionnels du SSTRN | Crédits photo : © AdobeStock



Infirmier santé-travail

Un acteur clé,
au cœur de la prévention.

Infirmier santé-travail, c'est quoi son rôle ?

- L'infirmier santé-travail exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous délégation du médecin du travail.
- Il contribue à préserver la santé des salariés et à prévenir les effets du travail sur leur santé.
- Son activité s'articule autour de deux missions complémentaires.
- > Il assure le **suivi individuel des salariés** en réalisant des visites, au cours desquelles il évalue leur état de santé en lien avec le travail, les informe et les conseille en matière de prévention et peut les orienter vers le médecin du travail si nécessaire.
 - > Il mène aussi des **actions en milieu de travail**, en intervenant directement en entreprise pour identifier les risques professionnels et donner des conseils de prévention. Pour cela, il se déplace régulièrement sur le secteur géographique de son équipe santé travail afin d'être au plus proche des salariés et des entreprises.

Mon métier me permet d'être à la fois au contact des salariés lors des visites et d'intervenir directement en entreprise. J'aime cette complémentarité entre le suivi individuel et le terrain.

Ses missions



Assurer les missions de prévention individuelle

- Réaliser les visites d'information et de prévention des salariés.
- Effectuer des examens complémentaires et rendre compte chaque semaine au médecin du travail.
- Étudier et observer les postes de travail des salariés des entreprises suivies et participer à leur maintien dans l'emploi.

Assurer les missions de prévention collective

- Identifier et analyser les risques professionnels liés aux postes de travail.
- Contribuer et animer les actions collectives d'information et de sensibilisation.
- Échanger avec les professionnels de l'équipe santé travail lors des réunions d'équipe.
- Participer aux réunions des CSSCT des entreprises suivies.

Vivre son métier



Au cœur de l'équipe de prévention

- L'équipe santé travail est composée d'1 à 3 médecins du travail (dont un médecin manager), 1 à 3 infirmiers santé-travail, des assistants médicaux, un conseiller en prévention et un assistant santé sécurité travail (ASST).



En soutien de l'équipe santé travail

- Un référent métier infirmier, en appui au quotidien.
- Des référents thématiques sur les TMS, les RPS, le risque chimique, le maintien en emploi...
- Un pôle spécialisé composé d'ergonomes, de psychologues du travail et d'assistants sociaux en appui de l'activité.
- Une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) depuis 2012.



Au-delà de la pratique individuelle

- Des échanges entre pairs et des réunions métier organisées tout au long de l'année.
- Des groupes projets ouverts pour concevoir des actions et des outils de prévention.



Rémunération et avantages sociaux

- Une progression salariale garantie grâce à une grille de salaires et une prime d'ancienneté.
- De nombreux avantages sociaux : accompagnement des mobilités, primes vacances, télétravail possible...



BON À SAVOIR

Travailler au SSTRN, c'est être entouré de vrais moyens pour une communication active, des partenariats utiles, des projets de prévention, des animations collectives innovantes, un support informatique réactif... et une direction opérationnelle de prévention en soutien des équipes.

Compétences

L'infirmier santé-travail exerçant dans la prévention et non dans le soin, cela implique...

- **Autonomie et adaptabilité** : savoir travailler en bureau comme sur le terrain.
- **Sens du conseil et du relationnel** : savoir parler à un public d'entreprise et être le conseiller de l'employeur.
- **Rigueur et discrétion** : respecter le secret professionnel, rester attentif aux situations et orienter vers les bons professionnels.
- **Connaissance de l'entreprise et de la santé au travail** : comprendre le fonctionnement des entreprises, connaître les risques professionnels, les procédures et se tenir informé des évolutions.

L'infirmier santé-travail référent



Au SSTRN, l'infirmier santé-travail référent joue **un rôle d'animation du collectif des infirmiers**, en lien avec la direction opérationnelle de prévention.

Il apporte un appui en matière de suivi d'activité et d'expertise métier.

Il participe aux instances de pilotage du service, notamment à la commission médico-technique (CMT). Au sein du comité de direction (CDO), il joue un rôle clé et est référent sur la réglementation des infirmiers santé-travail.

Formation

Pour exercer comme infirmier santé-travail, il faut être titulaire du **diplôme d'État d'infirmier**.

Une **formation complémentaire spécialisée** en santé au travail est également obligatoire. Elle peut être suivie sous différentes formes :

- formation minimale de 240 heures,
- diplôme universitaire santé au travail,
- licence professionnelle santé au travail.

Infirmiers et infirmières, donner un nouvel élan à votre carrière, c'est possible ! Évoluez vers un métier tourné prévention, pour ceux qui aiment le changement, être actifs sur le terrain et évoluer dans un environnement dynamique qui se digitalise.



**Guérir, c'est bien.
Prévenir, c'est mieux !**

Envie d'un métier utile et concret ?

La prévention, c'est œuvrer ensemble pour le bien et la santé de tous... avant qu'il ne soit trop tard !